

**CONDITIONS GENERALES DE VENTE  
TOUTE COMMANDE IMPLIQUE L'ACCEPTATION, SANS RESERVE, DES  
CONDITIONS SUIVANTES DONT LE CLIENT EST REPUTE AVOIR PRIS  
CONNAISSANCE.**

**CHAMP D'APPLICATION**

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent, sans restriction ni réserve à tout achat des services figurant dans les devis et autres propositions commerciales (« Les Services ») proposés par la Société DIRUY PICARDIE SAS (« Le Prestataire » ou « la Société DIRUY ») aux consommateurs et Clients non professionnels (« Les Clients ou le Client »).

Ces conditions s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions, et notamment celles applicables pour d'autres circuits de commercialisation des Services.

Ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client préalablement à la conclusion du contrat de fourniture des Services et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées avant la conclusion du contrat de fourniture des Services. La validation de la commande de Services par le Client vaut acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Ces Conditions Générales de Vente pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur au jour de la conclusion du contrat.

L'identification du Prestataire est la suivante :

Nom - Dénomination : DIRUY PICARDIE,  
Forme sociale : Société par Actions Simplifiée,  
Capital social : 346 500 euros,  
Siège social : 303 bis rue d'Abbeville BP 31617 - 80000 AMIENS  
Numéro d'immatriculation : 306 535 154 00034  
Les coordonnées du Prestataire sont les suivantes :

DIRUY PICARDIE - 303 bis rue d'Abbeville BP 31617 - 80000 AMIENS  
Tel : 0322430070 – Fax : 0322431706 - Email : info@diruy.com

**ACCEPTATION DE COMMANDE**

Le choix et l'achat d'un Service est de la seule responsabilité du Client. En conséquence, il appartient au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

Les ventes de prestations ne sont parfaites qu'après établissement d'un devis et acceptation expresse et par écrit de la commande du Client par le Prestataire, matérialisée par un accusé de réception émanant du Prestataire et après encaissement par celui-ci de l'intégralité de l'acompte dû. Les commandes doivent être confirmées par écrit, au moyen d'un bon de commande dûment signé par le Client.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à ces Conditions Générales de vente, à l'exclusion de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par le Vendeur et qui n'ont qu'une valeur indicative. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Vendeur, prévaloir contre les Conditions Générales de vente. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera, donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

**PRISE DE COMMANDE**

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit et après versement d'un acompte de 40%.

Le Vendeur n'est lié par les commandes prises par ses agents ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite et signée. L'acceptation pourra également résulter de l'expédition des produits. L'acheteur fait par ailleurs son affaire de toute autorisation administrative.

Le client est tenu d'informer formellement la société DIRUY, des éventuelles restrictions d'accès ainsi que des conditions de travail et de sécurité particulières à respecter pour l'exécution des travaux commandés (Code d'accès, accessibilité, desserte, nuisances acoustiques, parking, etc.). Ces informations devant être communiquées avant l'établissement du contrat, et précisées sur ce dernier.

S'il est fait appel à un organisme de crédit, la commande n'est définitive qu'après acceptation du crédit par l'organisme de financement et le délai débute à partir de cette acceptation.

Lorsque le client (professionnel ou particulier) a recours à un crédit, celui-ci doit adresser copie de l'attestation de délivrance du prêt à l'entreprise.

En cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Prestataire, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, sera de plein droit acquis au Prestataire et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. En cas d'annulation par le client de la commande de marchandise sans pose, le client restera redevable envers le Vendeur du prix total de la commande.

**TARIFS**

Les prestations de services sont fournies aux tarifs en vigueur au jour de la passation de la commande, selon le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Client, comme indiqué ci-dessus.

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Ces tarifs sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée sur le catalogue tarif du Prestataire, celui-ci se réservant le droit, hors cette période de validité, de modifier les prix à tout moment.

Ils ne comprennent pas les frais de traitement et de gestion, susceptibles d'être facturés en supplément, dans les conditions indiquées sur le catalogue tarif du Prestataire et calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

Une facture est établie par le Prestataire et remise au Client lors de la fourniture des Services commandés.

**CONDITIONS DE REGLEMENT**

Un acompte correspondant à 40% du prix total des prestations de services commandées est exigé lors de la passation de la commande. Le solde du prix est payable au comptant, au jour de la fourniture des prestations. En cours de travaux, l'entreprise pourra par ailleurs demander le paiement d'acomptes au prorata de l'avancement pour tout chantier ouvert pour une durée supérieure à 30 jours. Le Prestataire ne sera pas tenu de procéder à la fourniture des prestations de services commandées par le Client si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées aux présentes Conditions Générales de Vente.

L'acompte et le solde du prix est payable par voie de paiement sécurisé par cartes bancaires (Visa, MasterCard, American Express, autres cartes bleues) ou chèque bancaire ou par virement bancaire

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception. Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif des sommes dues par le Prestataire.

**POSE**

Sauf stipulation expresse, notre prestation se limite à la mise en place, fixation, essai de notre fourniture, à l'exclusion de tous les travaux annexes tels que les retouches, la peinture, la plâtrerie, la maçonnerie, les branchements électriques etc.

L'eau, l'électricité, les accès, les aires de stockage et d'installation nécessaires à la réalisation des travaux seront mis à la disposition de l'entreprise en quantités suffisantes, gratuitement et à proximité du chantier.

Tous les travaux non prévus dans l'offre seront considérés comme travaux supplémentaires : ils donneront lieu à la signature d'un avenant avant leur exécution.

Si la date de pose devait être différée à la demande de l'acheteur, dès la mise à disposition de la marchandise, le règlement de la commande serait dû à raison de 90% de son montant ; les 10% restants seront payés après les finitions des travaux de pose. En cas de défaut d'aspect ou de fabrication du produit posé, de finition de pose ne pouvant entraîner un mauvais fonctionnement du matériel, le paiement serait dû à l'installation et devra être soldé à raison de 95% avant le délai légal d'un mois, les 5% restants lors de la mise en conformité du produit.

**LIVRAISON - DELAIS**

Les Services commandés par le Client seront fournis dans le délai précisé au contrat, à compter de la validation définitive de la commande du Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente, à l'adresse indiquée par le Client.

Le Prestataire s'engage à faire ses meilleurs efforts pour fournir les Services commandés par le Client, dans le cadre d'une obligation de moyen et dans les délais ci-dessus précisés.

Si les services commandés n'ont pas été fournis dans le délai indiqué, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client, le contrat pourra être résolu à la demande écrite du Client. Les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

**ANNULATION DE COMMANDE**

La Société pourra refuser l'exécution d'une commande si l'acheteur est réputé non solvable. Par exemple dans le cas de non-paiement de traite ou de chèque, en cas de saisie ou en cas de difficultés financières du Client.

**GARANTIE**

Les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels.

**Garanties légales**

Les Produits fournis par le Prestataire bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, conformément aux dispositions légales,

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ou à l'achat immédiat,
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation, dans les conditions et selon les modalités visées dans l'encadré ci-dessous (Garantie de Conformité / Garantie des Vices Cachés).

Il est rappelé que dans le cadre de la garantie légale de conformité, le Client :  
- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;  
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L 217-9 du Code de la consommation ;  
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les vingt quatre mois suivant la délivrance du Produit, sauf pour les biens d'occasion, dont le délai est porté à six mois (art. 217-7 du Code de la consommation)

La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Le Client peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à 1644 du Code Civil.

**Garantie contractuelle**

Au titre de cette garantie contractuelle, la seule obligation incombant au Vendeur sera le remplacement gratuit ou la réparation du produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Tout produit appelé à bénéficier de la garantie doit en effet être au préalable soumis au service après-vente dont l'accord est indispensable pour tout remplacement.

Cette garantie contractuelle reste limitée à la réparation ou à l'échange des pièces défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnité quelle qu'elle soit, étant entendu qu'un coefficient de vétusté de 20% par année d'utilisation sera calculé. Elle ne s'applique plus dès lors qu'une modification ou une réparation aura été faite sur le store livré par votre installateur.

Les conditions de garantie contractuelle sont les suivantes :

Produit	Durée	Réparation à domicile	Réparation en Atelier
Volets roulants	7 ans	x	
Moteurs Somfy (sans secours)	7 ans	x	
Moteurs Somfy (avec secours)	2 ans	x	
Moteurs Diruy	5 ans	x	
Stores extérieurs (hors options)	5 ans	x	
Options stores extérieurs (leds / chauffages / capteurs)	2 ans	x	
Télécommandes et Automatismes Somfy (hors piles)	2 ans		x
Télécommandes autres marques	2 ans		x
Pergola / Stores Zip (hors accessoires)	5 ans	x	
Accessoires de pergola: Spots extérieurs / Leds / Chauffage / Capteur pluie / Enceinte / Récepteur / Emetteur	2 ans	x	
Menuiseries PVC et ALU (fenêtres / porte d'entrée / porte de service) hors quincailleries	5 ans	x	
Menuiseries bois (fenêtres / porte d'entrée / porte de service) hors quincailleries	2 ans	x	
Quincailleries de menuiseries	2 ans	x	
Portes de garage (hors bois et pvc)	5 ans	x	
Portails / Clôtures / Gardes Corps	5 ans	x	
Moteurs portes de garage et portails	2 ans	x	
Rideaux métalliques	2 ans	x	
Contrôle d'accès / Automatismes / Interphone / Vidéophone	2 ans	x	
Digicode / Barrière levante / Borne escamotable	2 ans	x	
Alarmes / Caméra / Domotique	2 ans	x	
Volets battants / persiennes / jalousies	2 ans	x	
Moteurs volets battants	2 ans	x	
Stores intérieurs / moustiquaires	2 ans	x	
Véranda / Carport hors quincailleries	5 ans	x	
Quincailleries de véranda	2 ans	x	
Accessibilité / Portes piétonnes / Rampes d'accès / Monte escalier	2 ans	x	
Isolation des combles	5 ans	x	
Clastra / Séparation de terrasse	2 ans	x	
Mobilier de jardin	1 ans	x	

Sont exclus de la garantie contractuelle :  
- Tous dégâts causés par vent violent ou grêle, les mauvaises manipulations, les négligences d'utilisation, l'usure normale, les défauts d'entretien, les modifications apportées par l'acheteur, les moteurs grillés à la suite de branchements électriques effectués par autrui ;

- Les lambrequins et tout défaut qui viendrait d'un agent extérieur : pollution, moisissure, trous incompréhensibles.

- Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur (entretien défectueux, utilisation anormale), ou encore par une modification du produit non prévue ni spécifiée par le Vendeur sont exclus de la garantie.

- Les vices apparents dont l'acheteur devra se prévaloir à la livraison.

- Certaines irrégularités inhérentes à la nature de la fibre acrylique telles que les plis et gaufrages qui surviennent fréquemment et n'altèrent en rien la qualité de la toile.

- Les manœuvres de secours intégrées au moteur ne doivent être utilisées qu'à titre exceptionnel au risque d'endommager le mécanisme du réglage des fins de course.

- Aspect des vitrages isolants et irrégularités : seules les données de la Fédération Française des Professionnels du Verre, conformément aux spécifications des normes et du DTU en vigueur, seront prises en compte pour toute contestation.

- Les volets roulants, non munis de moteurs à arrêt sur obstacle, ne sont pas garantis lors d'une utilisation par température en dessous de zéro.

Sous réserve des conditions d'application des garanties légales :

Les marchandises prises à l'enlèvement ou non posées par les soins du Vendeur ne sont garanties que pour le changement pur et simple de la pièce défectueuse et à condition que le produit ait été posé dans les règles de l'art.

Les produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant les durées indiquées dans le tableau ci-dessous, à compter de la date de livraison. La présentation du certificat de garantie sera rigoureusement exigée lorsque la garantie sera invoquée ou par défaut la facture.

